



Réf. : CB/BD/TB/IB A-2025-PM-0157  
Dossier suivi par : Police Municipale  
Tél. : 03.23.84.87.09  
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr  
Date : 30/06/2025

**ARRÊTÉ N° A-2025-PM-0157**  
**ARRÊTÉ TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT INTERDIT**

**DÉMÉNAGEMENT**  
**1 rue de Fère**  
**Vendredi 8 août 2025**

**Le Maire de la ville de Château-Thierry,**

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du 24 juin 2025 par laquelle la Société Déménageurs Bretons domiciliée 2 rue Jean Moulin à CROUY (02880) sollicite l'autorisation de stationner sur deux places entre le 3 et le 1 bis rue de Fère en vue d'un déménagement au 1 de cette même rue le vendredi 8 août 2025.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

La SARL Déménageurs Bretons est autorisée à stationner sur deux places entre le 3 et le 1 bis rue de Fère en vue d'un déménagement au 1 de cette même rue le vendredi 8 août 2025 sur la zone délimitée par la signalisation mise en place. Toute autorisation de stationnement initialement établie et dont la durée s'en trouve réduite ou non effectuée, doit être signalée sans délai à la Police Municipale de Château-Thierry.

**ARTICLE 2 : Stationnement interdit**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit à l'exception de celui du bénéficiaire, le vendredi 2025 de 8h à 15h :

- Entre le 3 et le 1 bis rue de Fère, dans le périmètre défini par la signalisation.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec ces interdictions, sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route.

À défaut de ne pas avoir posé la signalisation adéquate dans le délai imparti indiqué à l'article 3 du présent arrêté, si des véhicules sont stationnés en lieu et place, aucun recours légal ne permettra le retrait des véhicules.

**ARTICLE 3 : Signalisation**

Dans le respect des normes en vigueur et **7 jours minimum avant la date du début du déménagement ou 24 heures avant la date du début du déménagement si le stationnement concerné est réglementé sur une zone à durée limitée dite « Zone bleue »**, le bénéficiaire aura la charge en lieu et place du périmètre qui concerne l'occupation, de procéder à l'installation, à l'entretien et à la dépose de la signalisation réglementaire et du balisage nécessaire à l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté devra impérativement être affiché de manière claire et lisible et chacune des pages devra être apposée distinctement des autres, afin de permettre une lecture immédiate de l'ensemble du présent arrêté.

Le bénéficiaire doit procéder aux contrôles et vérifications de la zone, et doit intervenir à tout moment pour pallier tout défaut de la signalisation mise en place.





**ARTICLE 4 : Responsabilité**

Le bénéficiaire est responsable de tout dommage, de quelque nature et de quelque importance qu'il soit, causé au domaine public, ou à tout ouvrage public ou aux plantations qui s'y trouvent, ou aux usagers, ou aux tiers, ou aux biens de ceux-ci, de son fait, ou du fait des choses qu'il a sous sa garde, ou du fait de ses préposés, salariés ou non, ou des choses dont ces derniers ont la garde, dès lors que le fait générateur est survenu et que la responsabilité lui incombe.

Le bénéficiaire est tenu de disposer des assurances de responsabilité civile en adéquation au cadre de son intervention.

**ARTICLE 5 : Fin de l'occupation**

Le bénéficiaire veillera à conserver les lieux en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du bénéficiaire.

Faute par le bénéficiaire d'observer les prescriptions ci-dessus, il y est pourvu d'office, à ses frais, par la commune, après mise en demeure restée sans effet.

**ARTICLE 6 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général ou de sécurité.

**ARTICLE 7 : Recours administratif**

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Tribunal Administratif  
14 rue Lemercier – 80011 Amiens Cedex 1

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police de Château-Thierry,
- La Direction Générale des services de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- Le service communication de la ville de Château-Thierry,
- Le service de la Police Municipale,
- Société Déménageurs Bretons,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique  
et à l'administration générale,



Notification le ...

Publication le ...

01/07/25  
01/07/25

Prolongation de l'arrêté municipal N° ..... en date du .....  
La demande doit être impérativement retournée à la Police Municipale dans un délai minimum de 15 jours ouvrables avant la date prévue de l'installation

Je soussigné(e) ..... Agissant en nom propre, domicilié(e) .....

Tel : ..... e-mail : .....

OU

Je soussigné(e) SARL SMLP ..... Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise Déménagements Bretons ....., domiciliée 2 Ave Jean Doulon (02880) Crotoy .....

Tel : 03 23 75 36 36 ..... e-mail : smgmdbo2@gmail.com .....

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER OU D'ENTREPOSER SUR LE DOMAINE PUBLIC (\*1)

Durée de l'occupation : Du ..... au .....

Lieu/adresse : .....

Échafaudage  Clôture de chantier  Benne  Camion avec nacelle  Dépôt de matériaux (nature) .....

Autre (à préciser) .....

Sur trottoir  Sur chaussée  Sur trottoir et chaussée

Nature des travaux : .....

Travaux autorisés par (cocher et compléter) :

Permis de construire N° .....  Permis de démolir N° .....  
 Déclaration préalable N° .....  Sans document particulier

Surface d'occupation (en mètres) : Largeur au sol ..... Longueur au sol ..... Soit ..... m<sup>2</sup>

Informations complémentaires (ex : avec stationnement de véhicules et précisions) : .....

(\*1) Tarifs présentés au verso

DEMANDE DE STATIONNEMENT SIMPLE UNIQUEMENT (GRATUITÉ)

Durée de l'occupation : Du 2/08/25 au 8/08/2025

Horaires : De 8 ..... à 15 ..... h

Lieu/adresse : A Rue de Fènes .....

Objet de la demande déménagement /déménagement/type d'opération.....

Informations :  
Immatriculation(s) + Modèle(s) du ou des véhicule(s) : CANIONNATO .....

3 TS (SANS DOUX PLATS) STATIONNEMENT

Pour véhicules gros gabarit PTAC (Poids total autorisé en charge) - PTR (Poids total roulant autorisé) :

Monte-charge :  oui -  non

Informations complémentaires : .....

Police Municipale de Château-Thierry  
1 Place de l'Hôtel de Ville  
☎ 03.23.84.87.09  
✉ polcemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Nota : En cas de fin d'occupation anticipée ou prolongés ou annulés, il est impératif d'en informer la Police Municipale sans délai, et d'adresser un nouveau formulaire de demande d'occupation ou de stati

Date et signature du demandeur  
Le 24/06/2025

